Bureau du 17 novembre 2003

Décision n° B-2003-1864

 ${\tt commune}\;({\tt s}): \quad {\hbox{\bf Oullins}}$

objet : Quartier de la Saulaie - Réalisation d'un mail pour piétons - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Lancement d'une procédure de maîtrise d'oeuvre sans formalités préalables

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville d'Oullins, il est proposé de créer dans le quartier de la Saulaie un mail pour les piétons afin de raccorder le secteur commerçant de l'avenue Jean Jaurès à la place de la Convention et pour déboucher, à terme, sur le secteur SNCF aujourd'hui en friche.

Les axes du projet d'aménagement sont :

- la démolition de l'immeuble situé 10, avenue Jean Jaurès appartenant à la Communauté urbaine,
- la démolition de l'immeuble situé 15 bis, rue de la Convention appartenant à l'Opac du Grand Lyon. Cette opération nécessite le relogement des deux ménages (sur six) encore occupants et la reconstruction sur la commune d'Oullins des logements démolis,
- la création d'un chemin pour piétons.

Le coût global prévisionnel de l'opération est de 1450 000 € (relogements, démolitions, travaux et maîtrise d'œuvre).

Il s'agit, dans un premier temps, de choisir et de financer la maîtrise d'œuvre dont le coût total prévisionnel est de 65 000 €TTC avec le financement suivant :

- Communauté urbaine 45 500 €, - Etat 19 500 €.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 27 octobre 2003 ;

Vu ledit dossier;

Vu l'article 74-II-1 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

- 1° Approuve la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un mail pour piétons dans le quartier de la Saulaie à Oullins à passer selon la procédure sans formalités préalables pour un coût de 65 000 €TTC.
- 2° Autorise monsieur le président à solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum.

2 B-2003-1864

- **3° Cette opération**, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale politique de la ville, pour un montant de 65 000 € TTC en dépenses (correspondant au financement de la maîtrise d'œuvre) et de 19 500 € en recettes (subvention de l'Etat), selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant:
- en dépenses :
 - .20000€en 2004,
 - .45 000 € en 2005,
- en recettes
 - . 19 500 € en 2005.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,